



www.ccbrianconnais.fr

**DELIBERATION**  
**N°2017- 87 du 26 septembre 2017**

**OBJET - SUBVENTION 2017 A L'APPASE POUR  
GESTION HEBERGEMENT D'URGENCE**

*Rapporteur : M. Jean-Louis CHEVALIER*

Le 26 septembre 2017 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 20 septembre 2017 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 22

Nombre de pouvoirs : 9

M. Emeric SALLE est nommé secrétaire de séance.

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Roger GUGLIELMETTI, M. Jean-Louis CHEVALIER, M. Pierre LEROY, Mme Martine ALYRE, M. Nicolas GALLIANO, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. Charles PERRINO.

**Avaient donné pouvoir :**

- Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
- M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM
- Mme Renée PETELET à Mme Nicole GUERIN
- M. Romain GRYZKA à M. Bruno MONIER
- Mme Catherine VALDENNAIRE à M. Jean-Louis CHEVALIER
- Mme Anne-Marie FORGEOUX à M. Roger GUGLIELMETTI
- M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS
- Mme Catherine BLANCHARD à Mme Martine ALYRE
- M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais portant compétence en matière de gestion des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes sans domicile fixe,

**Considérant** les éléments suivants : l'hébergement d'urgence est une compétence de l'Etat mais, à Briançon, l'ouverture du Foyer Solidarité à la fin des années 80, a été une initiative de la ville de Briançon en partenariat avec une association, afin de répondre à la demande sur le nord du département. Cette compétence a été transférée à la communauté de communes en 2004.

Le Foyer propose 7 places ; il est ouvert du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril, uniquement la nuit de 19h à 7h. L'encadrement est assuré par 3 veilleurs contractuels, recrutés chaque saison, et la direction par le chef du service intercommunal de prévention spécialisée.

Or, le public a peu à peu évolué, à l'origine essentiellement des personnes de passage ou en errance, pour devenir de plus en plus difficile, avec des problématiques de santé, d'insertion, qui nécessitent une prise en charge globale et un suivi spécifique.

Dans un 1<sup>er</sup> temps, afin de répondre à ce besoin, un accueil de jour s'est mis en place. L'association « Accueil de jour en Briançonnais » a ouvert en septembre 2014, dans les locaux de la paroisse

Ste Cécile, un lieu convivial qui offre tous les matins, un accueil de premier niveau, une écoute et une orientation des personnes vers les services concernés. L'accueil est assuré par des bénévoles de différentes associations caritatives et par une salariée, animatrice d'action sociale et vie locale.

Les constats suivants ont été établis :

- une structure unique, proposant un accueil nuit et jour, serait plus adaptée et cohérente avec les besoins d'un accueil global des personnes ;
- le Foyer Solidarité n'apporte qu'une réponse partielle et non satisfaisante sur le plan de l'accompagnement des personnes accueillies et il nécessite des compétences et une organisation spécifiques que la CCB n'a pas.

Au vu de ces divers éléments, l'Etat s'est positionné pour reprendre la gestion de l'hébergement d'urgence de Briançon en le faisant évoluer, avec un accueil de jour comme de nuit, d'une capacité portée à 10 places, ouvert toute l'année.

Un appel à projet a été lancé par la Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et l'association APPASE a été retenue.

Cette association est implantée sur plusieurs départements dont le 05 et gère diverses structures dans le champ social, dont la Cordée, hébergement d'urgence de Gap et le 115, dispositif d'alerte.

Le projet est en cours de finalisation, pour ouverture du nouveau dispositif début octobre.

Le coût net du foyer solidarité que gère la CCB s'élevait à environ 50 000 € par an (75 000 € de dépenses de fonctionnement et 25 000 € de recettes perçues (subvention du Département 05)),

Le service que gèrera l'APPASE devrait ouvrir à compter du 01/10/17 (soit 3 mois d'ouverture pour 2017)

Il est donc proposé d'attribuer une subvention à l'APPASE pour ces 3 mois de fonctionnement d'un montant de 3/12<sup>ème</sup> de 50 000 €.

**Considérant** la mise en place du nouveau dispositif d'hébergement d'urgence géré par l'APPASE à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017· donc le fonctionnement de ce service pendant 3 mois sur l'année 2017,

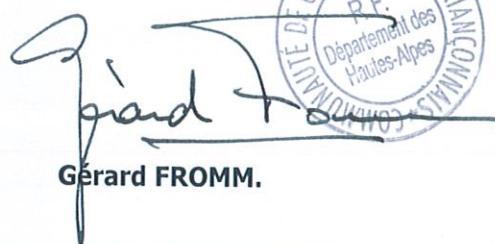
**Vu** les avis du Bureau en dates des 15 mai, 17 juillet, 28 août et 25 septembre 2017,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité:**

- Approuve le versement en 2017 d'une subvention de **12 500 €** (prorata d'une subvention annuelle de 50 000 € ramenée à 3 mois) en direction de l'**Association Pour la Promotion des Activités Sociales et Educatives (APPASE)** afin de contribuer au fonctionnement du service d'hébergement d'urgence à Briançon d'octobre à décembre 2017.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus dans le Budget 2017 du budget « Général ».

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

  
Gérard FROMM.



Date affichage :

10 OCT. 2017